

Comment Participer ?

Si vous nous rejoignez pour la première fois, veuillez lire, s'il vous plait, attentivement les lignes suivantes. Elles devraient répondre à vos interrogations.

1= Adhésion :

Pour participer, vous devez être à jour de cotisation.

Vous trouverez un bulletin d'adhésion à télécharger depuis le site 'mcgc.fr'.

L'acquiescement de cette cotisation vous donnera ensuite le droit d'enloger autant de pigeons que vous le souhaitez sur chacune de nos courses sans frais supplémentaires.

Pour adhérer, vous devez envoyer les documents suivants à notre trésorier : **Mr Jouannic Claude – 10, impasse de Pen-Hir – 44190 Clisson** - Tél. : 06.07.72.80.73.

- votre formulaire d'adhésion MCGC rempli, accompagné du règlement correspondant.

- une copie de votre licence FCF de la saison en cours.

NB : Vous pouvez télécharger depuis le site 'mcgc.fr' un formulaire d'adhésion.

Le fait d'adhérer bien en amont de la date de la course est important, car ceci nous permet d'adapter au mieux la logistique au nombre de participants et de pouvoir vous apporter directement les informations concernant cette course (report, avancement dates d'enlogements, etc).

L'adhésion devra impérativement être réglée 1 semaine avant l'enlogement de la course.

Dates limites de réception des adhésions :

- Zwolle National FCF: lundi 10 juin 2024 **également date limite challenge CIF-MCGC**

- Hambourg National FCF: lundi 01 juillet 2024

- Assen National FCF: lundi 15 juillet 2024

Pour adhérer, vous devez envoyer les documents suivants à notre trésorier : **Mr Jouannic Claude – 10, impasse de Pen-Hir – 44190 Clisson** - Tél. : 06.07.72.80.73.

- votre formulaire d'adhésion MCGC rempli, accompagné du règlement correspondant.

- une copie de votre licence FCF de la saison en cours.

NB : Vous pouvez télécharger depuis le site 'mcgc.fr' un formulaire d'adhésion.

2= Enloger :

Vous pouvez enloger (et ensuite dépouiller) vos pigeons dans votre association habituelle. Il vous sera demandé de suivre la réglementation FCF et donc d'être 3 amateurs différents pour ceci.

Ceci sera possible y compris si vous êtes le seul participant à nos courses.

Prenez soin de conserver une copie de votre feuille d'enlogement, elle vous sera demandée pour la phase suivante.

3=Faire contremarquer :

Vous devrez conduire ou faire conduire vos pigeons jusqu'à un centre de contremarquage du MCGC de votre choix suffisamment tôt pour qu'ils soient ensuite arrivés au centre de Chinon dans le délai demandé. **Informez-vous avant de l'heure à laquelle le centre de votre choix effectue le contremarquage pour ne pas retarder le convoi.**

Les pigeons déjà contremarqués devront être acheminés le vendredi au plus tard à 18 heures sur ce point de rassemblement.

Rappel important : pour **18 heures**, tous les pigeons doivent être déjà contremarqués et permettre ainsi un départ du convoi dans les délais prévus.

Veuillez trouver ci-dessous la liste des 5 centres validés par le MCCG, ainsi que les personnes à contacter.

- **Sainte Feyre (23)**. Contact sur place : Chassagne David au 05.55.80.98.35 // 06.18.54.50.45.

- **Sigogne (16)**. Contact sur place : Boris Defoulounoux au 06.86.68.95.98. ou Arnaud Provost 06.43.75.37.07.

- **Clisson (44)**. Contact sur place Claude Jouannic : 06.07.72.80.73.

- **Chinon (37)**. Contact sur place Philippe Haquette : 06.08.75.76.99.

- **Villerbon (41)**. Contact sur place : Alain Hallard : 06.73.39.18.56.

Dès lors, vos pigeons seront pris en charge par le MCGC jusqu'au moment du lâcher.

Vous pourrez trouver de plus amples précisions sur la saison depuis le site 'mcgc.fr'.

4= Participer à L'assemblée générale, être récompensé :

L'assemblée générale 2024 aura lieu à Champniers(16) le dimanche 29 septembre 2024.

Pour les 10 ans du MCGC, un week-end festif sera organisé.